

discours du premier ministre. Nous ne comprenons pas beaucoup plus maintenant qu'auparavant. J'espère qu'on éclaircira la situation dans la suite du débat. Jusqu'à maintenant, nous avons vu la conception qu'on se faisait du NORAD passer d'un état de perplexité paradoxale à un état de confusion voulue et apparemment systématique. A mon avis, le premier ministre, avec toute sa formation juridique, n'a pas fait autre chose que désorienter la Chambre en tâchant d'étendre la portée de l'OTAN pour motiver certaines déclarations antérieures. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus parce que je pense que le chef de l'opposition (M. Pearson), même s'il n'a pas le commandement du NORAD ou du SAC, a très bien réussi à abattre en flammes l'avion du premier ministre, pour ce qui est de cette question.

Je passe maintenant à une question que d'autres ont préparée pour moi. J'avoue que je n'aurais pas pu la préparer moi-même parce qu'elle est trop contradictoire. En l'occurrence, les "nègres" sont le premier ministre et le ministre de la Défense nationale et on peut trouver dans le hansard d'hier la preuve de leur amabilité envers moi. J'aimerais parler en premier lieu de ce qu'on appelle le plan du NORAD. Voici ce que le premier ministre a dit, ainsi qu'on le trouve à la page 1043 du hansard:

En considérant le plan et en le revoyant en détail dans ce rapport dont j'ai parlé, savoir: l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, 1957, on saisit comme il est difficile de comprendre pourquoi il faut dire tant de choses d'une telle question.

On lit plus loin, à la même page:

Cet accord représente l'aboutissement de négociations poursuivies par le gouvernement antérieur.

L'aboutissement dont on a parlé, le point extrême auquel ces discussions ont abouti semble être l'accord déposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il ne peut aller plus loin. Il inclut tout et tout ce que nous avons à faire, c'est de l'examiner et nous comprendrons parfaitement ce que le NORAD représente. Au sujet des mesures prises par le gouvernement peu après qu'il eut pris le pouvoir, le premier ministre a dit ceci, comme on peut le constater à la page 1043 du hansard:

Le gouvernement, une fois en place, a conclu que l'intégration de la direction des opérations de défense aérienne est importante et ne devait plus souffrir de retard. C'est pourquoi il a autorisé l'établissement, à titre provisoire, d'états-majors unifiés pour NORAD, en attendant un accord sur des points de détail entre nos gouvernements.

Il est évident que l'accord qui a été déposé représente les points de détail dont a parlé le premier ministre bien qu'il laisse supposer qu'il y en aura encore bien d'autres. Et d'après ce que nous avons entendu jusqu'ici de

[M. Howard.]

la part des membres du gouvernement nous supposons qu'il y en aura encore certainement beaucoup d'autres.

Le 10 juin 1958, comme on le voit à la page 1078 du hansard, le ministre de la Défense nationale a parlé, lui aussi, de ce plan. Apparemment, il répondait à une question du chef de l'opposition.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) a demandé si l'on a rédigé un plan d'ensemble durant les deux jours que le général Partridge a passé en visite au Canada. Les plans visant la défense de notre pays,—plans complexes comme ceux qu'on doit finalement parachever,—ne peuvent se dresser en quelques heures. J'ai expliqué qu'il y a eu des pourparlers préliminaires qui ont abouti à un plan sans cesse en cours d'élaboration.

Le premier ministre nous a dit qu'il y avait un plan. Plus tard, il a déclaré qu'il n'y en avait pas, qu'il s'agissait simplement de détails accessoires de l'accord. Le ministre de la Défense nationale nous a dit, à un moment donné, qu'il y avait plusieurs plans, puis il a dit plus tard qu'il n'y en avait pas. Il a dit que les consultations se continuaient et que nous espérions qu'un plan serait prêt un jour ou l'autre. Je ne sais donc pas à quoi m'en tenir et je suis sûr que beaucoup de membres du gouvernement ne savent pas au juste où nous en sommes à cet égard. Nous serions beaucoup mieux renseignés si les déclarations des membres du gouvernement concordaient au lieu de se contredire. Nous aurions une idée de la voie dans laquelle nous nous engageons.

Je voudrais également citer une autre allusion à ce plan. A la même page du hansard, le ministre de la Défense nationale, apparemment à propos d'une question de l'honorable député d'Essex-Est, déclarait:

Le député qui vient de reprendre son siège veut savoir pourquoi nous n'avons pas soumis cette note à la Chambre en octobre dernier. Il a donné la réponse lui-même: la note n'avait pas été parachevée, elle n'avait pas été mise au point, et à quoi sert de soumettre au Parlement un programme à demi-élaboré et de prendre le temps de la Chambre avant qu'il soit terminé?

Le ministre songeait apparemment à quel programme à demi élaboré du parti libéral qui, comme l'a dit le premier ministre, n'avait pas encore été complété. Je voudrais qu'on me dise en quoi le projet qui nous est soumis est plus qu'un programme à demi élaboré. Ce n'est même pas ça; c'est un projet qu'on nous présente à l'état brut. On voudrait que nous l'avalions sans avoir la moindre idée de ce que c'est. Le premier ministre confirme l'affirmation que nous avons faite portant que ce projet est à demi élaboré comme le ministre de la Défense nationale l'a donné à entendre lui-même.

M. Pallett: Et assurément, vous êtes connaissant en la matière.